

**Discours de Madame Dalila BOUEDJEMAA**  
**Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**  
**Première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**  
**Segment Ministériel**

**Nairobi (Kenya), 26)27 juin 2014**

**Madame la Présidente,**  
**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser au nom de la délégation algérienne, mes vifs remerciements, au Gouvernement Kenyan pour avoir accueilli cette session et au Secrétariat du programme des Nations Unies pour l'Environnement pour la qualité des travaux et de l'agenda préparé à cette fin.

Je ne saurais oublier de saluer, au nom de mon pays, l'ensemble des délégués à cette importante réunion.

Cette première session de l'Assemblée marque une étape historique dans les 42 ans d'histoire du PNUE offrant une participation universelle de l'ensemble des Etats, et par la même conférant à l'ANUE un nouveau niveau de représentation, de légitimité et d'autorité.

L'Algérie salue les décisions prises lors de la 27<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration du PNUE, qui ont permis de réformer l'architecture onusienne du développement durable pour tenir compte des changements survenus depuis la création du PNUE (en 1972). L'ANUE est, dans ce cadre, la nouvelle plateforme de haut niveau qui nous permet de répondre aux défis de la durabilité environnementale.

**Madame la Présidente,**

Nos Etats avaient mis en lumière l'unité écologique du monde et les liens étroits entre le développement économique, le développement social et la sauvegarde de l'environnement. Ils avaient convenu que ces trois piliers soient retenus comme les fondamentaux du développement durable et reconnu que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois des objectifs premiers et des préalables indispensables du développement durable. De ce fait, ils ont souligné le rôle majeur qui revient à l'action multilatérale pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement.

Et c'est précisément dans ce cadre que la Conférence ministérielle africaine sur l'économie verte et le développement durable et l'éradication de la pauvreté qui s'est tenue à Oran en Algérie les 22 et 23 février 2014 avait souligné, dans sa déclaration que l'éradication de la pauvreté est un défi majeur et une condition indispensable du développement durable et appelé à œuvrer à la mise en place d'un modèle de développement et de croissance économique soutenue, socialement inclusif et équitable, protecteur des ressources naturelles et de l'environnement et soucieux de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures, à travers la promotion de modèles de consommation et de production durables.

A cet égard, l'Algérie demeure guidée par la forte conviction que le cadre institutionnel doit être fermement ancré au sein de l'Assemblée Générale et respectant une représentation géographique juste, équitable et équilibrée.

Par ailleurs, et dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des résultats de Rio+20, l'Algérie réitère son attachement aux principes de responsabilités communes mais différenciées et de l'équité qui devraient être le socle sur lequel devrait se poser tout arrangement institutionnel futur.

Les délibérations prévues à l'occasion de cette session revêtiront, pour chacun de nous, une signification particulière et seront certainement l'occasion de dégager un consensus sur la manière de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles indispensables à la mise en œuvre des programmes d'action du PNUE.

Mais il y'a lieu de souligner la difficulté de mobiliser le secteur privé dans les stratégies de production durable, car la logique du profit est privilégié à celle de la durabilité. Les pouvoirs publics qui ont des mécanismes institutionnels pour contraindre les entreprises publiques vers la production durable ont une emprise limitée sur le secteur privé. Mais les mesures fiscales peuvent constituer une mesure encourageante dans ce sens.

### **Mesdames et Messieurs,**

L'Algérie s'est résolument engagée, à travers le programme de Son Excellence, le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, dans la voie du développement durable et entend jouer pleinement son rôle dans ce processus de synergie qu'elle a intégrée à son dispositif institutionnel.

Pour donner un véritable contenu à sa stratégie environnementale, le Gouvernement algérien s'est engagé, dans le cadre du premier rapport National sur l'Etat et l'Avenir de L'Environnement (RNE 2000), à préparer une stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'Actions pour

l'environnement et le développement durable (PNAE-DD). Cette stratégie vise à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie du développement du pays ainsi que la mise en place des politiques publiques efficace visant à réguler les externalités environnementale. Cette stratégie s'est traduite dans les faits par le développement du cadre législatif et réglementaire, par le renforcement des capacités institutionnelles, par l'introduction d'instruments économiques et financiers et par la mobilisation d'investissements importants pour enrayer la dégradation de l'environnement, et inverser certaines tendances négatives observés.

**Mesdames et Messieurs,**

Le développement durable, quand bien même est ambitieux, ne pourrait se concrétiser et atteindre ses objectifs fondamentaux qu'avec la mobilisation réelle et la solidarité effective de la communauté internationale. A cette occasion, nous formulons le vœu que les engagements pris au niveau international en termes d'aide publique au développement, de transfert de technologies et de renforcement de capacités en faveur des pays en voie de développement soient pleinement respectés.

Les avancées notables auxquelles nous sommes parvenus depuis la Conférence de Rio + 20 nous permettent de relever avec confiance les défis posés. Cette session historique de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est une occasion propice pour réaffirmer notre engagement en faveur du développement durable et établir une nouvelle feuille de route permettant d'atteindre les objectifs escomptés durant les prochaines années.

Il est de notre responsabilité collective de prendre des mesures décisives pour un avenir durable que nous voulons tous pour nos prochaines générations.

Je vous remercie pour votre attention.